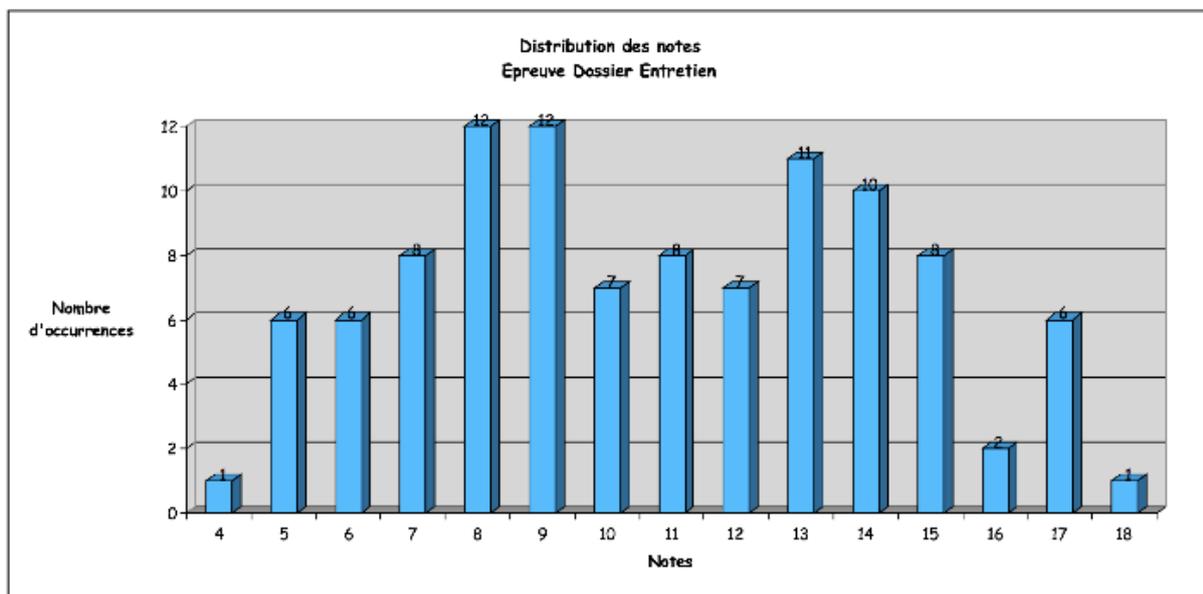


Rapport épreuve Dossier-Entretien 2018

Si le nombre d'inscrits (125) était encore en hausse au regard des trois dernières années, la proportion d'absents en 2017 (16 %) était en baisse sensible. Pour les 105 présents, la moyenne s'élève à 10,73 ; ce qui est quasiment identique à la valeur enregistrée en 2017 (10,75). La médiane se situe toujours à 11 ; ce qui correspond à une valeur conforme à celles observées les années précédentes où elle vaut soit 10 soit 11. L'écart-type s'est un peu réduit : 3,51 contre 3,76 en 2017 ou 3,67 en 2016. Les notes s'échelonnent de 4 à 18. 31,4 % des notes sont inférieures ou égales à 8 ; 25,7 % sont supérieures ou égales à 14.

Hormis deux concentrations sur les notes 8 et 9 (24 occurrences), 13 et 14 (21 occurrences), leur distribution est assez peu polarisée, comme l'illustre l'histogramme ci-après. Les six notes les plus fréquemment attribuées concentrent 58 % des résultats des présents. Le niveau d'ensemble des candidats était plus homogène que lors de la précédente session. Le même constat concernant la qualité de leur formation demeure : elle est globalement de bonne facture. Les trois membres du jury s'accordaient sur ce constat. Des variations s'observent toutefois selon les trois disciplines qui composent l'épreuve.



L'oral de Dossier-Entretien correspond à un exercice très significatif quant aux aptitudes à poursuivre des parcours d'excellence dans les disciplines des sciences sociales. L'esprit de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture

d'extraits (ni trop longs ni trop fréquents), connexion avec d'autres références, éléments de critiques. A travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Rappelons aussi ce que n'est pas l'épreuve en la distinguant d'autres modèles plus ou moins académiques. Il ne s'agit donc pas d'une note de synthèse, d'une question de cours, d'une lecture de morceaux choisis ou enfin d'une fable sociale fruit de l'imagination du candidat. Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les confronter, à les faire dialoguer ensemble.

L'épreuve de Dossier-Entretien comporte deux temps. Le premier temps est consacré à l'exposé des candidats pendant une durée qui n'excède pas 30 minutes. La capacité des candidats à gérer le temps imparti fait pleinement partie des critères d'évaluation. Si un exposé de 25-26 minutes n'est pas réellement répréhensible, une prestation qui ne durerait que 20 minutes, voire moins, pénalise le candidat. Pour cette session 2018, voici quelques chiffres établis sur un échantillon de 64 % des présents :

- * la durée moyenne des exposés est d'un peu moins de 29 minutes ;
- * l'écart-type est d'un peu plus de 2 minutes et demie ;
- * le temps pris par les exposés s'échelonne entre 15, pour le plus court, et 33 minutes, pour le plus long.

Ces éléments tendent à prouver que les « règles du jeu » semblent désormais bien maîtrisées. On peut faire l'hypothèse que le contenu des rapports du jury des éditions antérieures ait été bien diffusé et mis à profit.

Pour autant, rappelons que les exposés qui meublent en « parlant creux » ou en répétant à l'envi des éléments déjà présentés préalablement ne correspondent pas à une gestion satisfaisante des 30 minutes. En somme, il est inutile de meubler pour tenir le temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur forme orale. Au cours de cette session, un exposé de 25 minutes suivi d'une bonne séquence de réponses aux questions du jury a par exemple été noté 15 tandis que des prestations de 29 ou 30 minutes qui n'ont pas été revalorisées lors de l'entretien n'ont guère obtenu plus que 5 ou 6. Un exposé bavard où il devient difficile de savoir ce dont il est question, où aucun élément précis n'est décelable accable le jury en général. Le profil plus économiste, ou plus sociologue ou historien, d'un candidat ne doit pas non plus entraîner des distorsions trop fortes dans le traitement des dossiers au point de donner lieu à des tentatives de

détournement des sujets dans le seul but de recycler les connaissances maîtrisées. Un équilibre minimal entre les parties de l'exposé doit en outre être respecté. Il n'est pas souhaitable que certaines ne durent que 3-4 minutes. Ainsi a-t-on assisté lors de cette session à une troisième et dernière partie entamée alors qu'il ne restait que trois minutes ; deux minutes lui seront consacrées ; une seule pour la conclusion.

Deuxième temps : la prestation orale des candidats est suivie d'une séquence de 15 minutes environ consacrée aux questions du jury. Ces questions sont souvent inspirées par l'exposé du candidat et notées par les membres du jury au fil de sa prestation. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de farder le propos avec des références qui se révéleront purement cosmétiques au moment de la séance de questions. En d'autres termes, les candidats ne doivent pas se satisfaire de mots-clés, de noms d'auteurs lâchés. Il est importun d'arroser continuellement un exposé de références ; cela produit le plus souvent un effet de trop-plein et de superficialité lorsque vient le moment des questions où des approfondissements sont demandés sur les travaux qui auront précédemment été mentionnés. A force d'être égrenées, les chapelets de références à des titres et des auteurs finissent par écorcher leurs noms, révélant un peu plus la fragilité des acquisitions. Le saupoudrage de références se volatilise bien souvent quand souffle la première rafale de questions. L'entretien avec les membres du jury ne fait alors que confirmer une volonté de faire illusion.

S'agissant de ces questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins excusables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales. Lors de cette session, on a ainsi pu constater des méconnaissances ou confusions inquiétantes :

- * la restitution des principales dispositions du Traité de Rome a pu poser des difficultés ;
- * l'organisation administrative de la France semble toujours aussi mal connue ; la décentralisation n'a ainsi évoqué qu'un néant absolu à un candidat ;
- * les critères constitutifs de l'attractivité économique d'un territoire ont laissé sans voix plusieurs candidats ;
- * les grandes réformes scolaires non sues ; René Haby inconnu ; le principe de la carte scolaire non compris ; le collège unique situé dans les années 1930 ;

- * qu'il y ait eu des terrorismes allemand, italien, français dans les années 1970/1980 était totalement ignoré par un candidat ; l'OAS n'évoquait rien non plus ;
- * les lois d'Engels rebaptisées d'Engel ;
- * l'évocation de « l'idéologie libertaire du PCF » ;
- * les repères chronologiques sur l'histoire coloniale de l'Algérie ignorés ;
- * des visions très singulières de la fiscalité et des finances publiques ;
- * globalement, un niveau de connaissances assez faible en histoire de la pensée économique.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il s'agit simplement de les entendre déployer des argumentations en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision. L'importance de ce second temps de l'épreuve mérite d'être rappelée. Il est encore trop fréquent de voir nombre de candidats s'essouffler après une première partie parfois très convenable. Il est toujours regrettable d'assister à un affaissement des candidats dans ce deuxième temps de l'épreuve faisant suite à une présentation augurant d'une compréhension tout à fait louable du dossier. Pour que les candidats appréhendent ce moment de l'épreuve avec plus de sérénité, on ne peut que leur recommander d'essayer d'anticiper davantage les questions. En tout état de cause, il ne faut pas se démobiliser au moment de l'entretien. Encore trop nombreux sont celles et ceux qui « flanchent » après quelques petites difficultés rencontrées. Cette séquence offre l'opportunité de racheter un exposé peu convaincant. Elle a aussi sa propre temporalité, de sorte que des réflexions pertinentes peuvent atténuer, voire faire oublier quelques maladresses ou absences préalables.

On peut esquisser quelques éléments d'étalonnage de la notation en trois grands ensembles à l'intérieur desquels l'échelonnement des notes est lié à la maîtrise et à la pertinence des connaissances, à la clarté du plan et de l'argumentation, à la qualité des réponses lors de la séance de questions.

Les meilleurs exposés, dont l'évaluation est comprise entre 14 et 18, correspondaient à 27 candidats (25,7 %) lors de cette session 2018. Si l'on effectue une immersion dans les catégories de discernement des membres du jury, ils correspondent aux caractéristiques suivantes qui sont agrégées plus ou moins exhaustivement :

- * l'exposé est porteur d'une thèse permettant d'éclairer les éléments du dossier ; le thème est très bien problématisé ; le plan est pertinent et aisé à suivre ; solide sur les questions ; capacité à raisonner mise en valeur par des réponses développées ;
- * le candidat restitue bien le contenu du dossier, utilisant les éléments tels que les options méthodologiques, les chiffres, l'iconographie, le paratexte en général. L'ensemble est compris dans la mesure où l'essentiel du propos a fait l'objet d'une appropriation et est

rendu de manière synthétique avec justesse. Même lorsque les connaissances ne sont pas d'une précision extrême, la réflexion demeure pertinente. Sont appréciées les capacités à mobiliser raisonnements et connaissances à bon escient ;

* l'exposé est bien structuré et instaure un dialogue astucieux entre les deux textes. Les enjeux du dossier sont identifiés dès l'introduction et font l'objet d'une reprise au moment de la conclusion ;

* le candidat connaît les débats qui structurent les disciplines, les sensibilités et les espaces de publication qui les relient.

Dans ces prestations, les connaissances sont variées et approfondies. Elles font l'objet de bonnes mises en perspective. En bref, le candidat connaît et comprend les questions abordées par le dossier.

Les exposés de niveau intermédiaire, dont l'évaluation est comprise entre 9 et 13, incluaient 45 prestations (42,9 %). Ils coïncident avec ces propriétés qui se combinent plus ou moins :

* des enjeux théoriques bien restitués mais avec des difficultés pour les connecter aux textes ;

* des difficultés à passer d'une culture livresque à des exemples concrets ancrés dans l'histoire ou des réalités sociales ;

* des exposés situés aux confins d'une dissertation de philosophie ;

* un déséquilibre entre la prestation lors de l'exposé et une séance de questions poussive ;

* le candidat pose quelques bonnes questions mais apporte des réponses volontiers polémiques quelque peu maladroitement ;

* les propos ont tendance à ne pas se renouveler, développent des explications simplificatrices, se satisfont d'approximations. Le candidat « parle pour ne rien dire », ou encore « le propos tourne un peu en rond » [extraits des notes prises par un membre du jury] ;

* il y a bien un souci de restitution des éléments du dossier mais il ne porte pas de véritable ligne d'analyse et l'approche demeure essentiellement descriptive ; il manque un effort de montée en généralité du propos.

C'est parmi ces exposés de niveau intermédiaire que peut s'observer une tendance à l'arrosage de références qui égare parfois l'auditoire et où s'égarent souvent les candidats qui sont incapables de les articuler à l'objet du dossier. Cet usage ornemental des références n'est pas du meilleur effet.

Les exposés de faible niveau, dont l'évaluation est comprise entre 4 et 8, ont été le fait de 33 postulants (31,4 %). Ils cumulaient avec des fréquences variables les maladresses ci-après :

* une impossibilité de repérer un fil conducteur dans l'exposé ; conséquence : il est pénible à suivre. Le candidat ne prend pas soin d'explicitier les mécanismes à l'œuvre dans les liens qu'il esquisse.

* des parties au contenu superficiel faites de restitutions hasardeuses des textes, voire d'incompréhensions de leur signification ;

* l'approfondissement de l'analyse demeure faible lorsque les candidats n'ont su que faire des textes du dossier... si ce n'est une paraphrase assez maladroite. Quelques pistes peuvent avoir été entrevues mais elles ne sont pas vraiment exploitées. Ce genre de difficultés se retrouvent généralement lors de la séance de questions qui suit les exposés ;

* l'utilisation d'expressions non maîtrisées ;

* un des supports du dossier a été laissé de côté ;

* des candidats proposant des éléments d'analyse demeurant à un niveau stratosphérique se traduisant notamment par une incapacité à mobiliser des exemples ou d'en développer un quand le jury l'y invite ;

* l'épreuve ne saurait être transformée en question de cours destinée à recycler des connaissances. C'est particulièrement perceptible lorsque le contenu du dossier est purement et simplement éludé. Il faut se confronter aux documents et non pas s'efforcer de les contourner ;

* un exposé décousu fait d'une succession de remarques ponctuelles ;

* des faiblesses dans le développement des réponses et la maîtrise des connaissances ;

* une structure disproportionnée des exposés avec des parties ou des introductions surdimensionnées occasionnant des restrictions excessives du reste du propos. Faire à tout prix un exposé en trois parties comporte des risques de déséquilibre qui se réalisent souvent à l'occasion de ce troisième temps qui est soit un assemblage un peu fourre-tout où l'on tente de placer tout ce qu'on n'aurait pas pu ranger ailleurs soit une pièce escamotée.

Dans ces prestations les moins bonnes, l'exercice est atrophié en un commentaire linéaire des textes. Rappelons qu'il importe de construire un exposé dont les parties ne se confondent pas avec le premier texte pour l'une et le second pour l'autre. Cette manière de faire correspond bien sûr à un expédient très peu satisfaisant. Des parties d'exposé sans la moindre subdivision repérable n'aident pas à structurer une analyse. Elles sont perçues comme la marque d'une rigueur et d'un approfondissement insuffisants. Des réponses indigentes sont desservies par le faible souci accordé à l'expression ; elles ne mobilisent pas le lexique des sciences sociales pour y substituer des banalités peu éloignées du sens commun ou des envolées journalistiques. Il est nettement préférable de faire des phrases plutôt que de lâcher des mots-clés sans les accompagner d'un travail d'analyse. Ces remarques sont destinées à rappeler que le plus grand soin doit être

accordé au vocabulaire employé. Les soucis rencontrés avec le vocabulaire se manifestent fréquemment de deux façons : soit il est de sens commun, soit, quand c'est davantage celui des sciences sociales, il est utilisé à mauvais escient.

Plus généralement, répondre aux questions en plus d'une phrase en proposant des éléments un peu développés forme une règle de méthode de nature à aider le jury... et le candidat. Enfin, s'agissant d'une épreuve orale, des éléments comme l'intonation, la clarté d'énonciation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. En outre, on peut considérer que savoir rythmer un exposé oral est une attente exigible de candidats dont un des débouchés probables est l'enseignement.

Economie

Note la plus basse : 06 ; Note la plus haute : 15 ; Moyenne : 10,33

Les 33 prestations portant sur les dossiers d'économie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 06 à 15. Avec 10,33 sur 20, la moyenne des notes est inférieure à celle de l'année précédente (rappel : 10,66 en 2017, 11,27 en 2016 ; 11 en 2015). La dispersion des résultats a fortement diminué : l'écart-type est de 2,84 (rappel : 3,63 en 2017 ; 3,73 en 2016 ; 3,67 en 2015).

Les sujets des dossiers en économie proposés en 2018 portaient cette année encore sur des thèmes variés, en prise avec l'actualité (« Orientation et accès à l'enseignement supérieur », « La question du revenu universel », « Quelle(s) évolution(s) pour la protection sociale ? », « Dépasser le salariat ? »), relatifs à des questions majeures en économie (« Place et rôle(s) de l'entrepreneur en économie », « Économie et environnement », « La Macroéconomie à l'épreuve de la crise »,...) ou invitant directement à confronter les différentes approches en sciences sociales (« Vote et mobilisation des exclus », « Les préférences politiques : de la mesure à l'usage », « L'évaluation des politiques publiques en France »,...).

Vote et mobilisation des exclus

Lehingue (Patrick), « Les classes populaires et la démocratie représentative en France : exit, voice ou loyalty ? », *Savoir/Agir*, 2015/1 (n° 31), p. 25-34.

Mayer (Nonna), « Les effets politiques de la crise : le vote des personnes pauvres et précaires en 2012 », *Informations sociales*, 2013/6 (n° 180), p. 52-59.

Entretien avec Pons (Vincent) *et al.*, « 14. Comment mobiliser les exclus du jeu politique ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1 (n° 18), p. 213-226.

Les préférences politiques : de la mesure à l'usage

Laslier (Jean-François), Blais (André), « 10. Systèmes électoraux, qualité de la représentation : qu'apporte la science économique à la science politique ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1 (n° 18), p. 153-164.

Magni-Berton (Raül), « 11. L'opinion des citoyens influence-t-elle les politiques ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1 (n° 18), p. 170-180. [extraits]

Gonthier (Frédéric), « 12. Les préférences politiques et sociales se mesurent-elles ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1 (n° 18), p. 188-195. [extraits]

Système de protection sociale et crise économique

Grislain-Létrémy (Céline), Papuchon (Adrien), « La diminution du soutien aux transferts universels en France : les conceptions du système de protection sociale ébranlées par la crise de 2008 ? », *Revue française des affaires sociales*, 2017/1, p. 209-227. [extraits]

Zemmour (Michaël), « Protection sociale : le temps des dilemmes », *L'Économie politique*, 2017/1 (N° 73), p. 49-62. [extraits]

L'évaluation des politiques publiques en France

Nioche (Jean-Pierre), « Les trois paradigmes de l'évaluation des politiques publiques face à l'obligation de rendre des comptes et de rendre compte », *Revue française d'administration publique*, 2016/4 (N° 160), p. 1227-1240.

Barbier (Jean-Claude), Matyjasik (Nicolas), « Évaluation des politiques publiques et quantification en France : des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines », *Revue Française de Socio-Économie*, 2010/1 (n° 5), p. 123-140.

Orientation et accès à l'enseignement supérieur

Maurel (Arnaud), « 4. Quels sont les déterminants des choix d'orientation dans l'enseignement supérieur ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2015/1 (n° 16), p. 69-79.

van Zanten (Agnès), « 5. Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2015/1 (n° 16), p. 80-90. [extraits]

Pistolessi (Nicolas), « 6. L'orientation active : une aide efficace pour choisir ses études ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2015/1 (n° 16), p. 105-114. [extraits]

La question du revenu universel

Eydoux (Anne), « Revenu pour toutes et tous : l'introuvable universalité », *Revue de l'OFCE*, 2017/5 (N° 154), p. 19-34 & 41-46. [extraits]

Hyafil (Jean-Éric), « 13. Revenu universel : à quelles conditions ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2017/1 (n° 20), p. 164-175. [extraits]

Quelle(s) évolution(s) pour la protection sociale ?

Bec (Colette), « La sécurité sociale entre solidarité et marché », *Revue Française de Socio-Économie*, 2018/1 (n° 20), p. 167-185.

Delouette (Ilona), Le Lann (Yann), « Troubles dans la protection sociale », *Revue Française de Socio-Économie*, 2018/1 (n° 20), p. 27-38. [extraits]

Place et rôle(s) de l'entrepreneur en économie

Marchesnay (Michel), « 2. L'entrepreneuriat, une histoire française », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/2 (n° 19), p. 25-36.

Baudry (Marc), « 7. La « figure de l'entrepreneur » est-elle absente de l'analyse économique ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/2 (n°19), p. 106-116.

Facchini (François), « 3. Entrepreneur et développement économique », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/2 (n° 19), p. 41-52. [extraits]

Dépasser le salariat ?

Baudry (Bernard), Chassagnon (Virgile), « L'arbitrage entre le salariat et le travail indépendant au prisme des théories de la firme. Une analyse économique des pratiques de CROWDWORKING », *Revue de l'OFCE*, 2016/5 (N° 149), p. 167-184. [extraits]

Segrestin (Blanche), « Subordonner le travail ou l'ordonner à un futur commun ? Pour de nouveaux contrats d'engagement dans l'entreprise », *Revue Française de Socio-Économie*, 2015/2 (Hors-série), p. 73-86. [extraits]

La quantification de la qualité dans le secteur de la santé

da Silva (Nicolas), « Quantifier la qualité des soins. Une critique de la rationalisation de la médecine libérale française », *Revue Française de Socio-Économie*, 2017/2 (n° 19), p. 112-127. [extraits]

Bertillot (Hugo), « Mesurer la qualité pour transformer l'hôpital ? Analyse sociotechnique d'une discrète quantification », *Revue Française de Socio-Économie*, 2017/2 (n° 19), p. 132-143 & 146-150. [extraits]

Les comportements fiscaux en laboratoire

Jacquemet (Nicolas) et al., « L'évasion fiscale est-elle un trait de personnalité ? Une évaluation empirique des déterminants psychologiques de la « morale fiscale » », *Revue économique*, 2017/5 (Vol. 68), p. 809-825. [extraits]

Bazart (Cécile), Bonein (Aurélien), « La force du symbole. Sommes-nous prêts à punir les fraudeurs ? », *Revue économique*, 2017/5 (Vol. 68), p. 829-841.

Croissance économique de long terme et progrès technique après la crise de 2008

Aghion (Philippe), Antonin (Céline), « Progrès technique et croissance depuis la crise », *Revue de l'OFCE*, 2017/4 (N° 153), p. 63-78.

Bergeaud (Antonin), Cette (Gilbert), Lecat (Rémy), « Croissance de long terme et tendances de la productivité. Stagnation séculaire ou simple trou d'air ? », *Revue de l'OFCE*, 2017/4 (N° 153), p. 43-62.

Économie et environnement

Schubert (Katheline), « Macroéconomie et environnement », *Revue de l'OFCE*, 2017/4 (N° 153), p. 133-147. [extraits]

Lalucq (Aurore), « Economistes et écologie : des physiocrates à Stiglitz », *L'Économie politique*, 2013/2 (n° 58), p. 35-52.

La Macroéconomie à l'épreuve de la crise

Saraceno (Francesco), « La fin du consensus ? La crise économique et la crise de la macroéconomie », *Revue de l'OFCE*, 2017/4 (N° 153), p. 365-380.

Dos Santos Ferreira (Rodolphe), « L'hiver de notre mécontentement. La macroéconomie après la crise », *Revue de l'OFCE*, 2017/4 (N° 153), p. 187-200.

De manière générale, tout comme en 2017, le niveau moyen des candidats a diminué pour cette session 2018 (avec une médiane passant de 11/20 à 10/20 comparée à la session 2017 ; pour rappel, la médiane était à 12/20 en 2016). Un tiers des candidats a, une fois encore, une note inférieure ou égale à 08/20. De plus, le nombre de très bons candidats (capables de mobiliser les documents autour d'une problématique claire et d'un plan ingénieux, tout en mettant ces derniers en perspective grâce aux apports des différentes sciences sociales, et en prenant de la hauteur par rapport au dossier documentaire) a également diminué par rapport à l'année précédente : seul(e)s 3 candidat(e)s ont reçu la note maximum de 15/20.

La plupart des candidat(e)s font un réel effort pour essayer de problématiser et structurer leurs exposés, ainsi que pour présenter et synthétiser dès l'introduction les enjeux des documents mais ont toujours beaucoup de difficultés à contextualiser le sujet. Comme l'année dernière, la gestion du temps entre les différentes parties (trois le plus souvent) a été bonne, très peu de candidat(e)s ayant dépassé les trente minutes imparties.

Par ailleurs, nous avons encore pu voir cette année quelques candidat(e)s proposant une réflexion prenant trop de distance par rapport au contenu du dossier documentaire, sans proposer une argumentation convaincante, et sans vraiment faire communiquer les articles entre eux. Ce fut le cas notamment sur les dossiers suivants : « Vote et mobilisation des exclus », « Les préférences politiques : de la mesure à l'usage », « Système de protection sociale et crise économique », « Quelle(s) évolution(s) de la protection sociale ? » et « Dépasser le salariat ? ». Comme mentionné dans les rapports précédents, les candidats gagneraient à partir davantage des articles proposés afin de structurer leur exposé, tout en prenant soin de ne pas faire coïncider l'organisation de leurs différentes parties avec l'ordre des articles ni d'enchaîner les références et/ou théories sans approfondissements ni structurations apparentes. Malgré les remarques effectuées dans les rapports précédents, nous remarquons encore un nombre non négligeable de candidat(e)s qui accorde une place trop importante à la lecture de citations tirées des documents ce qui, rappelons-le une nouvelle fois, nuit à la fluidité de l'exposé.

En termes de présentation orale, un nombre très faible de candidat(e)s utilise le tableau pour illustrer leurs propos, et, le plus souvent, cela manque de précision, notamment concernant l'usage des schémas et autres graphiques.

Enfin, la session des questions demeure le plus souvent moyenne voire décevante, toujours à l'exception de quelques candidat(e)s qui répondent de manière précise aux questions fermées et de manière argumentée aux questions ouvertes. Malgré tout, relativement à l'année précédente, un nombre moins important de candidat(e)s a semblé ne pas maîtriser les concepts, notions, théories et/ou mécanismes de base en économie. Il n'en demeure pas moins que la plupart des candidats ne semblent pas à l'aise avec les caractéristiques du système de protection sociale français et que les concepts et notions suivantes ne sont pas toujours bien maîtrisés : développement durable, distinction entre rendement d'échelle et rendement factoriel, externalités, aléa moral, distinction efficacité/efficience, ...

Point positif cette année : très peu de candidat(e)s ont semblé « jouer la montre » lors de la séance de questions.

Histoire

Note la plus basse : 06 ; Note la plus haute : 15 ; Moyenne : 10,33

Les 34 prestations portant sur les dossiers d'histoire ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 05 à 18. La moyenne s'établit à 11,1, tirée vers le haut par un groupe d'excellentes prestations (un 18, trois 17, deux 16) qui la distingue par exemple cette année des notes obtenues par les dossiers d'économie. Pour cette raison, la dispersion des résultats est importante : l'écart-type est de 3,65.

Les sujets posés cette année ont porté sur des enjeux divers, d'histoire sociale (Contestations ouvrières et réponses patronales), économique (1983 : crise financière, tournant politique), culturelle (La culture des immigrés), politique (Les gauches et les colonies dans l'entre-deux-guerres) et environnementale (L'invention politique de l'environnement). Ils ont couvert les différents moments de la période au programme, de la Troisième République (Récidive et relégation sous la III^{ème} République) aux années 1980 (Rébellions urbaines dans les années 1970 et 1980), en passant, par exemple, par la Belle époque (Les bandes de jeunes et leurs représentations au 20^e siècle), l'entre-deux-guerres (Crise économique et réaction industrielle), la Seconde guerre mondiale et la Libération (De la Libération à la reconstruction, un consensus national ?), la guerre d'Algérie (Violences de guerre et violences sexuelles durant la guerre d'Algérie) ou les années 1970 (La gestion des migrations, entre décisions politiques et pratiques administratives).

Aucun sujet n'a porté spécifiquement sur un autre Etat que la France, mais des sujets ont croisé l'histoire nationale avec celle de grandes institutions internationales, la SDN pour le dossier « Fraude fiscale, discussions internationales et scandales politiques des années

1920 aux années 1930 » ou le Komintern pour le dossier « Les gauches et les colonies dans l'entre-deux-guerres ».

Une minorité d'auteur.es de textes proposés ne sont pas des historiennes et historiens de profession (Bruno Amable, Alexis Spire, par exemple), mais leurs contributions sont toujours situées dans une perspective historique.

Dossiers

1983 : crise financière, tournant politique

Laurent Warlouzet, « Le spectre de la crise financière française de 1983. Influences et solidarités européennes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2018/2 (N° 138), p. 93-107. (extraits)

Bruno Amable, « 2. Crise politique et crise systémique en France », *Regards croisés sur l'économie*, 2011/2 (n° 10), p. 25-37.

De la Libération à la reconstruction, un consensus national ?

Claire Andrieu, « Le programme du CNR dans la dynamique de construction de la nation résistante », *Histoire@Politique*, 2014/3 (n° 24), p. 5-23. (extraits)

Marion Fontaine, Xavier Vigna, « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014/1 (N° 121), p. 21-34. (extraits)

Les bandes de jeunes et leurs représentations au 20e siècle

Michelle Perrot, « Dans le Paris de la Belle Époque, les « Apaches », premières bandes de jeunes », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2007/1 (n° 67), p. 71-78.

Ludivine Bantigny, « 1. De l'usage du blouson noir. Invention médiatique et utilisation politique du phénomène « blousons noirs » (1959-1962) », dans *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2007, p. 19-38. (extraits)

Contestations ouvrières et réponses patronales

Xavier Vigna, « Préserver l'ordre usinier en France à la fin des années 68 », *Agone*, 2013/1 (n° 50), p. 115-133 (extraits).

Ève Meuret-Campfort, « Lutttes de classes, conflits de genre : les ouvrières de Chantelle à Nantes », *Savoir/Agir*, 2010/2 (n° 12), p. 43-50.

Crise économique et réaction industrielle

Florent Le Bot, « La « famille » du cuir contre Bata : malthusianisme, corporatisme, xénophobie et antisémitisme dans le monde de la chaussure en France, 1930-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/4 (no52-4), p. 131-151. (extraits)

Florent Le Bot, « De quoi la porcelaine de Limoges est-elle le nom ? L'affaire de la porcelite tchèque (années 1930) », *Entreprises et histoire*, 2015/1 (n° 78), p. 89-99. (extraits)

Restitutions et sanctions devant la justice dans la France de la Libération

Florent Le Bot, « Que rendre après l'irréparable ? Évaluations et restitutions des biens spoliés durant l'Occupation dans le cadre des procédures judiciaires de l'après-guerre », *Le Mouvement Social*, 2008/1 (n° 222), p. 111-128. (extraits)

Anne Simonin, « Rendre une justice politique : l'exemple des chambres civiques de la Seine (1945-1951) », *Histoire de la justice*, 2008/1 (N° 18), p. 73-89. (extraits)

Fraude fiscale, discussions internationales et scandales politiques des années 1920 aux années 1930

Christophe Farquet, « Lutte contre l'évasion fiscale : l'échec de la SDN durant l'entre-deux-guerres », *L'Économie politique*, 2009/4 (n° 44), p. 93-112. (extraits)

Sébastien Guex, « 1932 : l'affaire des fraudes fiscales et le gouvernement Herriot », *L'Économie politique*, 2007/1 (no 33), p. 89-104. (extraits)

L'invention politique de l'environnement

Daniel Boulet, « La politique de l'environnement industriel en France (1960-1990). Pouvoirs publics et patronat face à une diversification des enjeux et des acteurs », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/1 (n° 113), p. 155-168. (extraits)

Florian Charvolin, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/1 (n° 113), p. 82-93. (extraits)

Les gauches et les colonies dans l'entre-deux-guerres

Céline Marangé, « Le Komintern, le Parti communiste français et la cause de l'indépendance algérienne (1926-1930) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2016/3 (N° 131), p. 53-70.

Claire Marynower, « La fabrique algérienne d'une politique coloniale socialiste. De Beni-Saf à Paris, en passant par Alger », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2016/3 (N° 131), p. 37-51.

Maladies professionnelles, entre déni et reconnaissance

Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, « « Une maladie sociale avec des aspects médicaux »: la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier XXe siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2009/1 (n° 56-1), p. 99-126. (extraits)

Nicolas Hatzfeld, « Les malades du travail face au déni administratif : la longue bataille des affections périarticulaires (1919-1972) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2009/1 (n° 56-1), p. 177-196. (extraits)

La gestion des migrations, entre décisions politiques et pratiques administratives

Sylvain Laurens, « « 1974 » et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, 2008/2 (n° 82), p. 69-94. (extraits)

Karen Akoka, Alexis Spire, « Pour une histoire sociale de l'asile politique en France », *Pouvoirs*, 2013/1 (n° 144), p. 67-77.

Luttes contre la pauvreté

Axelle Brodriez-Dolino, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XXe siècle », *Le Mouvement Social*, 2013/1 (n° 242), p. 9-29.

Axelle Brodriez-Dolino, « Entre social et humanitaire : générations militantes à Emmaüs (1949-2009) », *Le Mouvement Social*, 2009/2 (n° 227), p. 85-100.

Rébellions urbaines dans les années 1970 et 1980

Michelle Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2004/4 (no 84), p. 119-127.

Abdellali Hajjat, « Rébellions urbaines et déviances policières », *Cultures & Conflits*, 93 | printemps 2014

Récidive et relégation sous la IIIème République

Jean-Lucien Sanchez, « La relégation (loi du 27 mai 1885) », *Criminocorpus*, 2005.

Jean-Lucien Sanchez, « La discipline au bagne colonial », *Criminocorpus*, 2017.

Violences de guerre et violences sexuelles durant la guerre d'Algérie

Raphaëlle Branche, « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002/3 (no 75), p. 123-132.

Vanessa Codaccioni, « (Dé)Politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962) », *Nouvelles Questions Féministes*, 2010/1 (Vol. 29), p. 32-45.

La culture des immigrés

Angéline Escafré-Dublet, « L'Etat et la culture des immigrés, 1974-1984 », *Histoire@Politique*, 2008/1 (n° 4)

Rachida Brahim, « « Nous exécrons le racisme » : contrôle migratoire et approche culturaliste des crimes racistes dans la France des années 1970 », *Cultures & Conflits*, 2017/3 (n° 107), p. 43-60.

D'une manière générale, les candidat.e.s ont une bonne maîtrise formelle de l'exercice, présentent des exposés structurés et respectent le temps imparti.

Le jury a entendu de très bonnes et excellentes prestations, qui ont combiné une lecture fine du dossier et une mobilisation pertinente des connaissances au profit d'une présentation clairement structurée, permettant à la fois de faire dialoguer les éléments des documents, de les placer dans un contexte plus large et de discuter leurs apports. Par exemple, le jury a entendu une lecture très fine du dossier « Restitutions et sanctions devant la justice dans la France de la Libération » qui restituait avec précision la chronologie et les enjeux politiques de la Libération au service de la compréhension d'articles portant sur l'histoire judiciaire de la période.

Par contraste, les exposés les plus décevants sont ceux dans lesquels des connaissances trop fragiles n'ont pas permis de situer correctement les articles proposés. Il est difficile par exemple de parler de la question des rapports entre « les gauches et les colonies dans l'entre-deux-guerres » en ayant très peu de notions de l'histoire politique des partis de gauche durant la période. Des contresens sont parfois effectués sur la chronologie ou sur des notions - par exemple « l'aryanisation économique » sous l'Occupation, mentionnée dans le dossier « Crise économique et réaction industrielle » présentée comme une politique des années 1930 ou la mécompréhension de la distinction entre migration de travail et asile politique concernant le dossier « La gestion des migrations, entre décisions politiques et pratiques administratives ». Les dossiers d'histoire sont parfois, involontairement, l'occasion de révéler un manque d'information sur des enjeux contemporains pourtant centraux : ainsi, du dossier sur « l'invention politique de l'environnement », sur lequel des candidat.e.s ont parfois peiné pour expliciter l'idée du réchauffement climatique et de ses causes.

Les candidat.e.s sont informé.e.s sur l'histoire du féminisme, mais si la plupart de celles et ceux qui sont interrogés sur ce point peuvent rendre compte des luttes pour la légalisation de l'avortement et de la loi Veil, plus rares sont celles et ceux qui connaissent les luttes contre les violences sexuelles et la réforme de la définition du viol en 1980.

La mobilisation de connaissances sociologiques et économiques pertinentes pour éclairer les dossiers d'histoire est toujours bienvenue et bien accueillie. Par exemple, une prestation sur le dossier « Contestations ouvrières et réponses patronales », qui portait sur les années 1970, a fait un excellent usage de la sociologie des transformations du capitalisme, de même qu'un exposé sur « Récidive et relégation sous la III^{ème} République » a astucieusement mobilisé la sociologie des organisations pour comprendre les limites du contrôle métropolitain sur la relégation en Guyane. Nombre de textes font aussi des références dans différentes disciplines des sciences sociales qui peuvent être explicitées, et les connaissances des candidats peuvent être mobilisées pour proposer des notions pertinentes à la compréhension des séquences historiques à analyser. Deux écueils sont cependant à éviter : la transformation de l'exposé en une présentation sociologique ou économique qui écrase ou ignore la chronologie, et la transformation de l'exposé en occasion de présenter des connaissances sur un sujet sans faire de lien avec les textes proposés.

L'entretien doit être l'occasion d'un échange ouvert et doit permettre de rectifier le cas échéant des lectures lacunaires ou fautives du dossier. Il est plus payant d'admettre une mécompréhension et de profiter de l'entretien pour démontrer sa capacité à réfléchir et

déplacer son analyse - ce qui s'est parfois traduit par l'obtention de très bonnes notes, que de prétendre avoir dit autre chose que ce que l'on a dit.

L'analyse des revues ou ouvrages qui forment la source des dossiers, des dates de parution, des notes et de la bibliographie sont utiles lorsqu'elles conduisent à apporter des éléments précis sur le dossier. Mais le jury propose majoritairement aux candidat.e.s des textes portant sur des recherches récentes, parfois sous la plume de jeunes chercheuses et chercheurs. Il ne s'attend donc pas à ce que les candidat.e.s situent l'ensemble des auteur.es et des sources et il est préférable de pas s'attarder sur ces éléments si c'est pour spéculer et prendre le risque de contresens, par exemple en fondant tout un pan de l'analyse sur le lien entre un titre de revue et l'orientation historiographique supposée de l'auteur du texte.

Une lecture critique des textes est attendue, et il est bienvenu de réfléchir aux sources mobilisées et à leurs limites. Ces éléments doivent être mobilisés pour l'analyse du dossier, pour discuter de manière précise la portée d'un résultat et non comme chevilles pour meubler l'exposé. Deux écueils consistent ainsi à consacrer toute une partie souvent descriptive à la présentation des sources et méthodes sans lien avec les résultats présentés, ou à utiliser l'idée de critique du texte pour introduire une partie d'exposé sans rapport direct avec les textes, et qui viendrait supposément en corriger les lacunes. Un article de recherche porte par définition sur un objet circonscrit et il n'est pas utile de souligner qu'il ne traite pas de ce qu'il n'a pas l'intention de traiter. C'est d'autant plus dommageable lorsque ces excursions hors du dossier remplacent dans l'exposé une présentation des principaux résultats des textes proposés.

Sociologie

Les 34 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 4 à 17. La moyenne des notes - 10,44 - est quasiment identique à celle de 2017 - 10,41 - mais légèrement inférieure aux valeurs atteintes les années antérieures (pour rappel : 11,10 en 2016 ; 11,2 en 2015 ; 10,82 en 2014). La dispersion des résultats reste plutôt élevée - l'écart-type est de 3,94 - comme en 2017 où elle valait 4,03. La note médiane est 10,5. Le mode valant 8, la distribution des notes de sociologie est donc plutôt asymétrique.

La teneur des exposés correspond globalement aux attentes du concours qui semblent convenablement assimilées par les candidats. Le constat dressé lors de la précédente session concernant la tendance à la standardisation des exposés pour se rapprocher des exigences de l'exercice tend à se confirmer : définition des termes du libellé, présentation du dossier, souci de problématisation, annonce d'un plan, sous-parties

présentées en début ou au fil des différentes parties, respect du temps imparti sont fréquemment repérables dans les prestations des candidats avec toutefois une capacité encore variable à réunir toutes ces conditions.

Les 14 dossiers de sociologie portaient sur des thèmes variés accordant une part significative - plus des quatre dixièmes - à des textes récents : 5 d'entre eux dataient de 2018 ; 4 de 2017 ; 3 de 2016. Un certain nombre de dossiers privilégiaient cette année des sujets en prise avec l'actualité.

Conversions et reconversions politiques

Dulong (Delphine), « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la Ve République », *Politix*, vol. 9, n°35, *Entrées en politique. Apprentissages et savoir-faire*, 1996, pp. 109-122 [Extrait].

Le Bart (Christian), « David Douillet, Bernard Laporte : les limites de la conversion de la gloire sportive en ressource politique », *Sciences sociales et sport*, n° 11, 2018, pp. 9-18 [Extrait].

Ecoles alternatives - Alternatives à l'école

Prost (Antoine), « Jalons pour une histoire de la formation des adultes (1920-1980), *In* Laot (Françoise F.), de Lescure (Emmanuel) (dir.), *Pour une histoire de la formation*, L'Harmattan, Coll° « Histoire et mémoire de la formation », 2008, pp. 37-54.

Pinto (Vanessa), « Une pédagogie anti-scolaire aux frontières de l'école. Le cas des formateurs BAFA », *In* de Lescure (Emmanuel), Frétigné (Cédric) (dir.), *Les métiers de la formation. Approches sociologiques*, P.U.R., Coll° « Des sociétés », 2010, pp. 197-207.

La condition étudiante

Galland (Olivier), « Le budget étudiant », *In* Giret (Jean-François), Van de Velde (Cécile), Verley (Elise) (dir.), *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, La Documentation Française, Coll° « Etudes et recherche », 2016, pp. 17-31.

Le Pape (Marie-Clémence), Tenret (Elise), « Solidarités familiales et conditions de vie étudiante : des disparités objectives aux inégalités perçues », *In* Giret (Jean-François), Van de Velde (Cécile), Verley (Elise) (dir.), *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, La Documentation Française, Coll° « Etudes et recherche », 2016, pp. 33-46.

La fabrique de l'Europe

Cohen (Antonin), « Le « père de l'Europe ». La construction sociale d'un récit des origines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007/1, pp. 15-29.

Ollivier (Anne-Laure), « Entre Europe et Afrique : Gaston Defferre et les débuts de la construction européenne (archives) », *Terrains & travaux*, 8 (1), 2005, pp. 14-32.

La publicité

Baudrillard (Jean), *La société de consommation* [1970], Folio, 2015, pp. 186-199.

Cochoy (Franck), « Les trente ans de Myriam, ou les fabuleux dessous du *teasing* publicitaire », *Annales des Mines - Gérer et comprendre* 2011/2 (n° 104), pp. 4-13.

La santé : enjeu national ou local ?

Basson (Jean-Charles), Haschar-Noé (Nadine), Honta (Marina), « Toulouse, une « figure urbaine de la santé publique ». A propos de l'action publique municipale de lutte contre les

inégalités sociales de santé », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 2013, 61-1, pp. 81-88.

Mavrot (Céline), « Santé ou social ? Conflits de gouvernance territoriale et jeux d'échelles autour d'un programme de distribution de seringues en Suisse », *Terrains & travaux*, 32 (1), 2018, pp 32-51.

La socialisation vue par Norbert Elias

Burguière (André), « Le concept d'autocontrainte et son usage historique », *In* Chevalier (Sophie), Privat (Jean-Marie), *Norbert Elias. Vers une science de l'homme*, CNRS Editions, Coll° « Biblis », 2013, pp. 117-135.

Prairat (Eirick), « La socialisation scolaire : Elias contradicteur de Foucault », *In* Chevalier (Sophie), Privat (Jean-Marie), *Norbert Elias. Vers une science de l'homme*, CNRS Editions, Coll° « Biblis », 2013, pp. 283-295.

Le goût du risque

Peretti Watel (Patrick), « VI. Les prises de risque délibérées », *La société du risque. La Découverte*, 2010, pp. 101-113.

Amadiou (Thomas), « Prises de risques délibérées avec l'argent : les modalités de consommation des jeux de hasard », *Revue Française de Sociologie*, 56(4), 2015, pp. 643-645 & 648-660 [Extraits].

Les attentats terroristes : enjeux de mémoire

Truc (Gérôme), « Aux victimes du terrorisme, l'Europe reconnaissante ? Portée et limites de la Journée européenne en mémoire des victimes du terrorisme », *Politique européenne*, vol. 37, n° 2, 2012, pp. 133-151.

Antichan (Sylvain), Gensburger (Sarah), Griveaud (Delphine), « La mémoire en ses lieux. Essai de topographie de la première commémoration du 13 novembre 2015 à Paris », *Mémoires en jeu. Revue critique interdisciplinaire et multiculturelle sur les enjeux de mémoire*, n° 4, septembre 2017, pp. 50-59.

Mobilités sociales populaires

Beaud (Stéphane), *La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)*, La Découverte, 2018, pp. 317-332.

Pasquali (Paul), Schwartz (Olivier), « *La culture du pauvre* : un classique revisité. Hoggart, les classes populaires et la mobilité sociale », *Politix*, n° 114, 2016/2, pp. 34-45.

Prostitution et mobilisations

Mathieu (Lilian), « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, 1999, 40-3. pp. 475-489 [Extrait].

Jaksic (Milena), « Le mérite et le besoin. Critères de justice et contraintes institutionnelles des associations d'aide aux victimes de la traite », *Terrains & travaux*, 22 (1), 2013, pp 201-213.

Radicalisations

Bonelli (Laurent), Carrié (Fabien), *Radicalité engagée, radicalités révoltées. Enquête sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse*, Rapport pour le ministère de la justice, 2018, pp. 22-38.

Muxel (Anne), Galland (Olivier), *La tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, P.U.F., 2018, pp. 104-119.

Sociologies du dimanche

Cette (Gilbert), Cunéo (Philippe), Herbay (Jean-Pierre), Preel (Bernard), « L'impact de l'ouverture des commerces le dimanche », *Travail et emploi*, n° 51, 1992/1, pp. 98-109.
Boulin (Jean-Yves), Lesnard (Laurent), *Les batailles du dimanche*, P.U.F., 2017, pp. 150-170.

Surhumanités

Loriol (Marc), « Les régulations collectives du mal-être au travail et la prise de substances psychoactives », *In* Crespin (Renaud), Lhuillier (Dominique), Lutz (Gladys), *Se doper pour travailler*, Erès, 2017, pp. 259-275.

Bourg (Jean-François), Gouguet (Jean-Jacques), *La société dopée. Comment lutter contre le dopage sportif dans une société de marché ?*, Seuil, 2017, pp. 80-98.

En dépit de la qualité d'ensemble des exposés déjà relevée, on peut mentionner quelques points pouvant encore être améliorés. Il est ainsi primordial d'accorder un réel soin à la structuration des présentations. Un bon exposé ne saurait être constitué d'une suite d'exemples, plus ou moins anecdotiques qui ne portent pas une idée générale. Des exposés maladroits ont parfois revêtu des allures de listing décousu : « on parle aussi de... », « et puis aussi ils disent que » ... quand les deux auteures étaient des femmes. Le propos n'était alors constitué que d'une suite de lectures d'extraits entrecoupées par des « et puis... ». Il importe donc de veiller à la qualité de l'expression orale. La clarté est une qualité appréciable dans une argumentation ou dans la réponse à une question. Les réponses nébuleuses n'aident pas à saisir le fond d'une pensée. Qualifier un article d'« engagé » implique d'être capable d'expliquer *a minima* ce que l'on entend par cette caractérisation. Le recours à un vocabulaire confus, imprécis, inapproprié dessert l'intelligibilité du propos. Lors de cette session, « la construction sociale de... » et « la mise à l'agenda de... » ont été abondamment mentionnées en n'étant que rarement adossées à une maîtrise effective de la signification de telles expressions. Une fois de plus, les membres du jury insistent sur l'importance qu'il convient d'accorder à un emploi rigoureux du vocabulaire des sciences sociales. Les mots sont des outils de travail dans l'univers de l'enseignement et de la recherche. Une utilisation appropriée de ceux-ci est donc décisive. Les raisonnements sont malaisés à suivre dès lors que les catégories d'analyse sont floues ou que les indices statistiques sont mal maîtrisés. Parmi les soucis observés dans la mobilisation du vocabulaire, on peut déplorer l'emploi à mauvais escient, à plusieurs reprises, de l'expression « partenaires sociaux », ou encore le recours à l'évocation du fait « d'avoir une aura » comme explication du fondement de l'autorité. De même, un « voilà, voilà » ne peut faire office de transition. Ménager des transitions entre les parties de l'exposé reste un luxe que réservent quelques rares prestations : les plus abouties. L'imagination sociologique a parfois été difficile à stimuler. Ainsi, une question invitant les candidat(e)s à se mettre dans la peau d'un(e) sociologue ayant à mener une enquête sur les usages sociaux du dimanche n'a pas suscité beaucoup d'allusions aux allocations, pourtant variées, de leur temps qui s'offrent aux individus lors de ce jour de la semaine.

Si le jury peut parfois s'employer à combler des silences, en relançant, en encourageant les candidat(e)s, ces formes de bienveillance ne peuvent néanmoins pas conduire à une interversion des rôles : il est attendu des candidat(e)s qu'ils s'expriment plus que le jury. La timidité a paralysé quelques candidat(e)s au point d'altérer la fluidité de leur exposé. Les questions ont alors pu paraître très pénibles, pour les candidat(e)s comme pour le jury, nécessitant d'incessantes relances du fait d'une absence de combativité. Que le jury doive se battre pour obtenir des réponses n'est pas un signal très positif quant à la volonté du candidat ou de la candidate qu'il a face à lui.

Un travail de problématisation encore faible de la part de certains candidats a pu donner lieu à des exposés assez superficiels. L'exercice requiert des qualités de synthèse pour rassembler les principales idées et les organiser. C'est une nécessité afin d'éviter la dispersion sous la forme d'une litanie de remarques : sur un dossier comportant nombre d'aspects précis, des analyses hâtives ont pour effet d'écraser la complexité des faits analysés ; une liste à la Prévert des « nouveaux mouvements sociaux » a ainsi duré 11 minutes conférant un caractère extrêmement désordonné à un exposé lors duquel les attentes de l'exercice ont été confondues avec une question de cours. Une variante de ce genre de maladresses consiste à convertir l'exercice en un simple réagencement des éléments du dossier. Le traitement s'apparente alors à une succession de « couper-coller ». Autre risque qui s'est hélas réalisé : le titre du dossier « Le goût du risque » ne devait pas inciter à une réification de cette expression ; il aurait au contraire été plus judicieux de la déconstruire, en évitant ainsi de développer un propos aux confins du sens commun dénotant une compréhension très partielle des textes. Annoncer une analyse sur « la portée sociologique » de l'objet implique de tenir un tel programme sauf à risquer de décevoir les attentes d'un jury qui aura été affriandé par une telle proposition. De même, entendre dire qu'un problème social est « important » mais sans entendre d'explications sur les raisons de cette qualification est de nature à susciter des frustrations. Quelques faiblesses surprenantes relevées lors de cette session :

* « Ce sont les sociologues qui influencent le vote » a-t-on pu entendre ;

* *L'évolution pédagogique en France* de Durkheim inconnue [constaté par deux fois] ;

* Durkheim n'est pas l'auteur d'*Education et société* mais d'*Education et sociologie* ;

* les différents types de suicide distingués par Durkheim dans son ouvrage éponyme ne suscitant aucun début de réponse ;

* une méconnaissance de réformes contemporaines telles que celle du code du travail ;

* la confusion entre Aaron Cicourel et Harold Garfinkel ;

* les analyses de Michel Crozier ignorées ;

* des difficultés à dépasser des discours de sens commun tels que l'image de « pauvres qui ne travaillent pas ».

Plus généralement, la méconnaissance de l'actualité pouvait s'avérer particulièrement préjudiciable sur certains dossiers de cette session.